



**Communauté d'agglomération du Pays
Nord Martinique (CAP NORD)
(population : 98 797 habitants)**

Budget primitif de 2022

**Article L. 1612-5 du code général
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2022-0082

SAISINE N° 22-0032-972 – L. 1612-5

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA MARTINIQUE

- VU**, le code général des collectivités territoriales ;
- VU**, le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;
- VU**, l'arrêté n° 2022-01 du 20 janvier 2022 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles et de la Guyane ;
- VU**, l'arrêté n° R02-2022-02-11-00004 du préfet de la Martinique du 11 février 2022 portant délégation de signature à Mme Laurence GOLA DE MONCHY, secrétaire générale de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° R02-2022-042 le 14 février 2022 ;
- VU**, les avis précédents de la chambre régionale des comptes notamment les avis n° 2021-0080 du 17 septembre 2021, n° 2021-0092 du 28 octobre 2021 et l'avis n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 ;
- VU**, l'arrêté du préfet de la Martinique n° R02-2021-11-10-00003 du 10 novembre 2021 portant règlement du budget primitif de 2021 de la communauté d'agglomération ;
- VU**, la lettre en date du 3 juin 2022, enregistrée au greffe de la chambre le même jour par laquelle le préfet de la Martinique a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif de l'exercice 2022 de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique en application des dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU, la lettre du 15 juin 2022, reçue le 16 juin 2022, par laquelle le président de la chambre a invité le président de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique à présenter ses observations ;

VU, les réponses apportées par l'ordonnateur et le comptable, ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu Mme Anne-Maude DUBOST, première conseillère, en son rapport.

I. SUR LA TRANSMISSION

La saisine est signée par Mme Laurence GOLA DE MONCHY, secrétaire générale de la préfecture, compétente pour saisir la chambre, en vertu de l'arrêté de délégation susvisé.

L'article L. 1612-5, du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération. La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes. Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. ».*

Aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT : *« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».*

L'article L. 1612-20 du même code étend l'application de ces dispositions aux établissements publics communaux et intercommunaux au nombre desquels figure la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD).

Si les budgets primitifs de 2022 ont été votés en équilibre apparent par l'assemblée délibérante de CAP NORD, le préfet de la Martinique fait valoir qu'ils n'ont pas été adoptés en équilibre réel.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Martinique est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-5 du CGCT. Par suite, il appartient à la chambre de vérifier que les budgets primitifs ont été votés en équilibre réel et à défaut de proposer à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

II. SUR L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS PRIMITIFS

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le conseil communautaire de CAP NORD.

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et en recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2022. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

Le budget principal et les budgets annexes ont été votés en équilibre apparent par des délibérations du conseil communautaire du 21 avril 2022.

II. A. Le budget principal

II. A. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2021 ont été correctement reportés au budget 2022.

II. A. 2. La sincérité des restes à réaliser

Dans son avis n°2022-0081 du 11 octobre 2022 susvisé sur le compte administratif 2021 de CAP NORD, la chambre a corrigé les restes à réaliser de l'exercice 2021. Il y a donc lieu de les reprendre et de les intégrer au budget primitif de 2022 comme il suit :

Tableau n°1 : Restes à réaliser 2021 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Corrections CRC	Restes à réaliser corrigés
Recettes			
Fonctionnement	1 423 162,71	1 794 534,93	3 217 697,64
Investissement	7 557 805,04	662 049,56	8 219 854,60
Total	8 980 967,75	2 456 584,49	11 437 552,24
Dépenses			
Fonctionnement	3 072 189,94	393 766,85	3 465 956,79
Investissement	8 101 205,20	93 250,00	8 194 455,20
Total	11 173 395,14	487 016,85	11 660 411,99

Source : Chambre régionale des comptes

II. A. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. *En recettes de fonctionnement*

Le chapitre 70 « Produits, services, domaines et ventes » est diminué de 1 077 002,81 euros. En effet, la minoration de la prévision des charges de personnel du budget annexe « PLIE » pour l'année 2022, comme indiqué ci-dessous, entraîne une

diminution de la recette du budget principal qui prend en charge la paie des agents de ce budget.

Le chapitre 74 « *Dotations et participations* » est diminué de la somme totale 491 303,18 euros compte tenu des notifications et informations produites par CAP NORD ainsi que des recettes réalisées à la date du présent avis.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est augmenté de 75 000 euros pour tenir compte du contrat de bail signé avec VVF à Tartane et qui n'était pas prévu en 2022.

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est diminué de 6 871,03 euros du fait de l'absence de justificatif produit concernant cette recette.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les recettes de fonctionnement sont corrigées de -1 500 177,02 euros.

b. En dépenses de fonctionnement

Les chapitres 011 « *Charges à caractère général* » et 012 « *Charges de personnel* » sont respectivement diminués de 1 300 000 euros et de 11 000 euros au vu l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations communiquées par l'EPCI.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 21 986,57 euros pour tenir compte de la liste d'admissions en non-valeur de titres prescrits établie par le comptable.

Il doit également être diminué de 269 250 euros afin de tenir compte de la diminution de la prévision des charges de personnel du budget annexe « *PLIE* ».

Enfin, il y a lieu de tenir compte de la modification des subventions nécessaires à l'équilibre des budgets annexes « *PLIE* » et « *Pépinière d'entreprises* » respectivement à hauteur de - 6 173 euros et de 213 902,57 euros.

Au total le chapitre 65 est donc diminué de 39 533,86 euros.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions* » est augmenté de 898 000 euros pour tenir compte du taux d'irrecouvrabilité estimé à 15 % des créances N-2 figurant dans l'état des restes à recouvrer.

Le chapitre 042 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » est augmenté de 71 613 euros pour permettre des amortissements complémentaires non prévus au budget primitif.

L'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles diminue les dépenses de fonctionnement de 380 920,86 euros.

c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est augmenté de 846 038,15 euros du fait des modifications suivantes :

- -119 815,67 euros supprimés par la clôture de l'Opération « *Laboratoire E-santé* » ;
- -152 800 euros l'Opération « *Bus de service public* » en raison de la caducité des conventions ;
- +49 730,87 euros pour l'Opération « *Centre amérindien tranche 3* » ;
- +308 519,36 euros pour l'Opération « *Modernisation information intercommunale* » ;
- +280 233,59 pour l'Opération relative à l'OP « *PILHI petite rivière salée* » ;
- +480 170 euros pour l'Opération « *Zone de mouillage Robert-Trinité* ».

Le chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » est diminué de 210 000 euros afin de tenir compte de la réduction de dépenses d'investissement.

Le chapitre 45.2 « *Opérations pour compte de tiers* » est diminué de 1 099 198,43 euros s'expliquant par :

- En miroir de l'inscription en restes à réaliser des Opérations « *RHI Macouba* » et de 131 « *RHI Robert* », il y a lieu de supprimer respectivement les sommes de 276 497,70 euros et 131 315,43 euros de la prévision 2022 ;
- La suppression des recettes liées aux Opérations « *RHI St Pierre* » et « *RHI Trinité* » à hauteur de 480 959,61 euros et de 210 425,69 euros du fait de l'absence de justification suffisante.

En miroir des opérations d'ordre au chapitre 042 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* », le chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transferts entre sections* » est corrigé de 71 613 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les recettes d'investissement sont corrigées de - 391 547,28 euros.

d. En dépenses d'investissement

Le chapitre OP « *Opérations* » est diminué de 130 000 euros compte tenu de la clôture de l'Opération « *Laboratoire E-Santé* ».

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est augmenté de 954 458,39 euros pour permettre le remboursement d'une subvention d'un montant de 141 512,36 euros et l'annulation d'un titre de 812 946,03 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'investissement sont corrigées de 824 458,39 euros.

II. A. 4. Total des corrections

Le budget primitif principal corrigé est en déséquilibre de – 1 320 152,58 euros.

II. A. 5. Propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire

Il résulte de ce qui précède que le budget principal n'a pas été adopté en équilibre réel par CAP NORD.

La chambre propose donc les mesures suivantes qui permettent un retour à l'équilibre budgétaire :

a. En section d'investissement

Les chapitres 204 « *Subventions d'équipement versées* » et 21 « *Immobilisations corporelles* » sont diminués respectivement de 705 000 euros et de 655 988 euros pour tenir compte des réductions d'investissement communiquées par CAP NORD.

Il en va de même du chapitre OP « *Opérations* » qui est réduit de 843 475,87 euros.

La réduction de ces dépenses d'investissement permet une modification du chapitre 040 « *Virement de la section de fonctionnement* » de -1 557 257,76 euros.

Ces mesures conduisent à l'équilibre de la section d'investissement.

b. En section de fonctionnement

En miroir des opérations d'ordre du chapitre 040, il y a lieu de diminuer le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » de 1 557 257,76 euros.

Cette mesure conduit à un résultat prévisionnel excédentaire de la section de fonctionnement de 884 311,29 euros.

II. B. Le budget annexe « Assainissement »

II. B. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2021 ont été correctement reportés au budget 2022.

II. B. 2. Sur la sincérité des restes à réaliser

Dans son avis n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 susvisé sur le compte administratif 2021 de CAP Nord, la chambre a corrigé les restes à réaliser de l'exercice 2021. Il y a donc lieu de les reprendre au budget primitif de 2022 comme il suit :

Tableau n°2 : Restes à réaliser 2021 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Corrections CRC	Restes à réaliser corrigés
Recettes			
Exploitation	1 952 935,30	438 799,16	2 391 734,46
Investissement	4 264 537,35	606 102,15	4 870 639,50
Total	6 217 472,65	1 044 901,31	7 262 373,96
Dépenses			
Exploitation	960 842,44	10 445,00	971 287,44
Investissement	2 534 275,22	49 188,81	2 583 464,03
Total	3 495 117,66	59 633,81	3 554 751,47

Source : Chambre régionale des comptes

II. B. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En recettes d'exploitation

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est minoré de 77 370 euros compte tenu des informations communiquées par CAP NORD.

Les autres chapitres n'appellent pas d'observations de la chambre.

En tenant compte de cette correction en sincérité des mesures nouvelles, les recettes d'exploitation sont corrigées de -77 370 euros.

b. En dépenses d'exploitation fonctionnement

Les chapitres 011 « *Charges à caractère général* » et 012 « *Charges de personnel* » sont augmentés de 290 000 euros et de 7 547,79 euros compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations communiquées par CAP NORD.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 176 861,37 euros afin de permettre l'admission en non-valeur des créances telle que proposée par le comptable.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est augmenté de 29 853 euros pour tenir compte du taux d'irrécouvrabilité estimé des créances N-2 figurant dans l'état des restes à recouvrer.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est diminué de 153 278 euros compte tenu du déséquilibre de la section d'exploitation.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'exploitation sont corrigées de 350 984,16 euros.

c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de -2 045 863,20 euros compte tenu des justificatifs, des informations communiqués par l'ordonnateur et des recettes enregistrées à la date du présent avis :

- -920 000 euros sur l'Opération « *Travaux renforcement et modernisation des ouvrages* » ;
- -500 000 euros sur l'Opération « *Modernisation Réseau Prêcheur* » ;
- -100 000 euros sur l'Opération « *Mise à niveau autosurveillance suivi milieux Ascol* » ;
- -270 000 euros sur l'Opération « *Diagnostic Réseaux Ascol* » ;
- -385 500 euros sur l'Opération « *Equiperment en groupes électro fixes et mobiles* » ;
- -320 000 euros sur l'Opération « *Amélioration perf infrastructures ascol* » ;
- -100 000 euros sur l'Opération « *Régularisation administrative STEP* » ;
- +8 416,80 euros sur l'Opération « *Mise à niveau Autosurveillance suivi milieux ascol* » en miroir de l'inscription de cette recette en restes à réaliser de l'exercice 2021 ;
- +280 000 € correspondant au solde de la subvention de l'Opération « *Travaux renforcement et modernisation des ouvrages* » ;
- +261 220 € sur l'Opération « *Mise à niveau agglomération Tartane* ».

En miroir de l'opération d'ordre du chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » est diminué de 153 278 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les recettes d'investissement sont corrigées de -2 199 141,20 euros.

d. En dépenses d'investissement

Le chapitre OP « *Opérations* » est diminué de 498 000 euros, pour tenir compte du report de l'Opération « *Modernisation réseau Prêcheur* » par l'EPCI et d'un ajout de 4 000 euros concernant un avenant relatif au diagnostic amiante sur l'OP « *Travaux divers et imprévus* ».

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » est diminué de 32 522,11 euros correspondant à l'inscription de cette dépense en restes à réaliser de l'exercice 2021.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'investissement sont corrigées de -530 522,11 euros.

II. B. 4. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Assainissement* » corrigé est en déséquilibre de -1 111 705,75 euros.

II. B. 5. Propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire

Il résulte de ce qui précède que le budget annexe « *Assainissement* » n'a pas été adopté en équilibre réel par CAP NORD.

La chambre invite donc CAP NORD à procéder à une augmentation des tarifs du service de l'assainissement ainsi qu'à la diminution de ses charges à caractère général. S'agissant des charges de personnel, la composition des effectifs ne permet pas d'envisager actuellement une diminution de celles-ci.

La chambre note toutefois que l'obtention de subventions pour des investissements déjà inscrits au budget 2022 dans le cadre du contrat de progrès pourrait favoriser le rétablissement de l'équilibre du budget.

II. C. **Le budget annexe « *Eau* »**

II. C. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2021 ont été correctement reportés au budget 2022.

II. C. 2. La sincérité des restes à réaliser

Dans son avis n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 susvisé sur le compte administratif 2021 de CAP NORD, la chambre a corrigé les restes à réaliser de l'exercice 2021. Il y a donc lieu de les reprendre et de les intégrer au budget primitif de 2022 comme il suit :

Tableau n°3 : Restes à réaliser 2021 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Corrections CRC	Restes à réaliser corrigés
Recettes			
Exploitation	2 234 447,64	384 738,52	2 619 186,16
Investissement	4 920 404,17	-90 807,88	4 829 596,29
Total	7 154 854,81	293 930,64	7 448 782,45
Dépenses			
Exploitation	146 413,99	9 165,00	155 578,99
Investissement	3 267 725,88	49 604,64	3 317 330,52
Total	3 414 139,87	58 769,64	3 472 909,51

Source : Chambre régionale des comptes

II. C. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En recettes d'exploitation

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est diminué de 162 159,60 euros pour tenir compte de l'inscription de cette recette en restes à réaliser de l'exercice 2021.

Les autres chapitres n'appellent pas d'observations.

Les corrections en sincérité des mesures nouvelles diminuent les recettes d'exploitation de 162 159,60 euros.

b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 112 152,46 euros pour tenir compte de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations communiquées par l'ordonnateur.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 3 292,91 euros afin de permettre l'admission en non-valeur des créances telle que proposée par le comptable.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est diminué de 15 944,03 pour prendre en considération le montant réel des intérêts des emprunts en cours.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est augmenté de 265 000 euros pour tenir compte de contentieux en cours.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est diminué d'un total de 183 816,00 euros compte tenu la reprise nécessitée par l'issue des contentieux en cours et du taux d'irrecouvrabilité estimé à 15 % des créances N-2 figurant dans l'état des restes à recouvrer.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'exploitation sont corrigées de -43 619,58 euros.

c. En recettes d'investissement

Les recettes d'investissement n'appellent aucune observation de la chambre.

d. En dépenses d'investissement

Les informations communiquées par l'ordonnateur permettent de corriger les chapitres 20 « *Immobilisations corporelles* » et 21 « *Immobilisations corporelles* » respectivement des sommes de 13 000 euros et de -13 000 euros.

Le chapitre OP « *Opérations d'équipement* » est diminué de 97 842,80 euros compte tenu des informations transmises par l'ordonnateur s'agissant des opérations « *Etudes et travaux divers sur le territoire CAP NORD* » et « *Réhabilitation réservoir programme 2015 Nord Atlantique* ».

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est augmenté de 29 096,08 euros pour permettre le remboursement à l'OFB d'un trop perçu de subvention.

Enfin, le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » est diminué de 87 952,40 euros compte tenu des tableaux d'amortissement des emprunts.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses d'investissement sont corrigées de -156 699,12 euros.

II. C. 4. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Eau* » corrigé est en excédent de 273 320,10 euros.

II. D. Sur le budget annexe « *Pépinière d'entreprises* »

II. D. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2021 ont été correctement reportés au budget 2022.

II. D. 2. La sincérité des restes à réaliser

Dans son avis n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 susvisé sur le compte administratif 2021 de CAP NORD, la chambre a corrigé les restes à réaliser de l'exercice 2021. Il y a donc lieu de les reprendre et de les intégrer au budget primitif de 2022 comme il suit :

Tableau n°4 : Restes à réaliser 2021 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Corrections CRC	Restes à réaliser corrigés
Recettes			
Fonctionnement	0,00	1 110,51	1 110,51
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	1 110,51	1 110,51
Dépenses			
Fonctionnement	84 488,93	23 625,64	108 114,57
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	84 488,93	23 625,64	108 114,57

Source : Chambre régionale des comptes

II. D. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. En recettes de fonctionnement

Si le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » ne fait l'objet d'aucune prévision, la chambre rappelle à CAP NORD que le principe de sincérité budgétaire implique que la mise à disposition de locaux au bénéfice de services généraux de l'EPCI fasse l'objet de l'émission d'un titre de recette émis à l'encontre du budget principal. Toutefois, en l'absence d'éléments fournis sur ce point par CAP NORD, la chambre n'est pas en mesure de proposer une correction.

Les recettes de fonctionnement n'appellent donc pas de corrections.

b. En dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 113 881,44 euros au vu des de l'état de consommation de crédits à la date du présent avis.

S'agissant du chapitre 012 « *Charges de personnel* », et comme il a été évoqué précédemment s'agissant du chapitre 70, la chambre invite l'EPCI à imputer sur ce chapitre l'ensemble des charges de personnel de ce budget. Toutefois, en l'absence d'éléments fournis sur ce point par CAP NORD, la chambre n'est pas en mesure de proposer une correction à ce titre.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 64 506 euros afin de permettre l'admission en non-valeur des créances telle que proposée par le comptable.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions semi-budgétaires* » est augmenté de 13 000 euros compte tenu du taux d'irrécouvrabilité estimé à 15 % des créances N-2 figurant dans l'état des restes à recouvrer.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles, les dépenses de fonctionnement sont corrigées de 191 387,44 euros.

c. La section d'investissement

La section d'investissement n'appelle aucune observation de la chambre.

II. D. 4. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Pépinière d'entreprises* » corrigé est en déséquilibre de - 213 902,57 euros.

II. D. 5. Propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire

Il résulte de ce qui précède que le budget annexe « *Pépinière d'entreprises* » n'a pas été adopté en équilibre réel par CAP NORD.

La chambre propose donc d'augmenter au chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » la subvention du budget principal de 213 902,57 euros.

Cette mesure permet un retour à l'équilibre budgétaire.

II. E. Le budget annexe « *PLIE* »

II. E. 1. La reprise des résultats de clôture

Les résultats de l'exercice 2021 ont été correctement reportés au budget 2022.

II. E. 2. La sincérité des restes à réaliser

Dans son avis n° 2022-0081 du 11 octobre 2022 susvisé sur le compte administratif 2021 de CAP NORD, la chambre a corrigé les restes à réaliser de l'exercice 2021. Il y a donc lieu de les reprendre et de les intégrer au budget primitif de 2022 comme il suit :

Tableau n°5 : Restes à réaliser 2021 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Corrections CRC	Restes à réaliser corrigés
Recettes			
Fonctionnement	2 374 108,82	526 937,00	2 901 045,82
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	2 374 108,82	526 937,00	2 901 045,82
Dépenses			
Fonctionnement	1 771 353,40	526 937,00	2 298 290,40
Investissement	0,00	0,00	0,00
Total	1 771 353,40	526 937,00	2 298 290,40

Source : Chambre régionale des comptes

II. E. 3. La sincérité des mesures nouvelles

a. *En recettes de fonctionnement*

Le chapitre 74 « *Dotations et participations* » est diminué de 1 077 002,81 euros correspondant à la prévision de la charge de personnel de ce budget qui fait l'objet d'une prise en charge à hauteur de 25 % par le budget principal et à 75 % par le Fonds Social Européen (FSE).

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est diminué de 6 173 euros afin de tenir compte de la diminution de la subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre budgétaire.

L'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles corrigent les recettes de fonctionnement de -1 083 175,81 euros.

b. *En dépenses de fonctionnement*

Les chapitres 011 « *Charges à caractère général* » et 012 « *Charges de personnel* » sont diminués de 6 173,00 euros et de 1 077 002,81 euros compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par l'ordonnateur.

L'ensemble des corrections en sincérité des mesures nouvelles corrigent les dépenses de fonctionnement de -1 083 175,81 euros.

c. *La section d'investissement*

La section d'investissement n'appelle aucune observation de la chambre.

II. E. 4. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *PLIE* » corrigé est à l'équilibre.

II. F. **Le budget annexe « *DOME* »**

II. F. 1. La reprise des résultats de clôture

Le budget annexe « *Domaine martiniquais d'expérimentation (DOME)* » a été créé par une délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022, il n'y a donc pas de résultat de l'exercice 2021 à reprendre au budget primitif de 2022.

II. F. 2. La sincérité des restes à réaliser

Le budget annexe ayant été créé en 2022, il n'y a pas de restes à réaliser au titre de l'exercice 2021.

II. F. 3. La sincérité des mesures nouvelles

Le budget annexe « *DOME* » n'appelle aucune observation de la chambre.

II. F. 4. Total des corrections

En l'absence de correction, le budget primitif annexe « *DOME* » est à l'équilibre.

L'ensemble des corrections et des propositions émises à l'issue de l'instruction a fait l'objet de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17.

PAR CES MOTIFS,

- 1) **DECLARE** recevable la transmission par le préfet de la Martinique à la chambre régionale des comptes des budgets primitifs de 2022 de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique au titre des dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, ainsi que des recettes et des dépenses, que les budgets annexe « *Eau* », « *PLIE* » et « *DOME* » ont été votés en équilibre réel ;
- 3) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, ainsi que des recettes et des dépenses, que les budgets principal et annexes « *Assainissement* » et « *Pépinière d'entreprises* » n'ont pas été votés en équilibre réel ;
- 4) **PROPOSE** d'apporter aux budgets les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 5) **DEMANDE** au conseil communautaire de CAP NORD de prendre une nouvelle délibération rectifiant les budgets initiaux conformément au présent avis dans le délai d'un mois à partir de sa communication ;
- 6) **DEMANDE** en conséquence à CAP NORD, en application de l'article R. 1612-22 du code général des collectivités territoriales d'adresser dans le délai de 8 jours la nouvelle délibération au représentant de l'Etat et à la chambre régionale des comptes ;
- 7) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'Etat* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 8) **DEMANDE** en conséquence à CAP NORD de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;

- 9) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Martinique, au président de la communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Martinique, le 11 octobre 2022.

Présents :

- M. Patrick PLANTARD, président de section, président de séance ;
- Mme Sabah-Nora FAOUZI, M. René PARTOUCHE, Mme Anne-Marie THIBAULT, premiers conseillers ;
- Mme Anne-Maude DUBOST, première conseillère, rapporteure.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick PLANTARD

Martine AZARES

ANNEXE 1 : Budget de la collectivité proposé pour 2022

Tableau n°6 : Budget principal de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	18 610 098,81	9 103,94	-1 300 000,00	17 319 203
012	Charges de personnel	14 073 732,35	243 254,93	-11 000,00	14 305 987
014	Atténuation de produits	4 445 923,00	0,00	0,00	4 445 923
65	Autres charges de gestion courantes	15 273 427,27	140 438,98	-39 533,86	15 374 332
66	Charges financières	119 591,69	0,00	0,00	119 592
67	Charges exceptionnelles	221 478,62	969,00	0,00	1 176 906
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	898 000,00	898 000
023	Virement à la section d'investissement	2 698 632,19	0,00	-1 557 257,76	1 141 374
042	Opér..ordre de transferts entre sections	2 482 000,00	0,00	71 613,00	2 553 613
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	00
	Total	57 924 883,93	393 766,85	-380 920,86	57 334 931
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	378 815,22	24 020,50	0,00	402 836
70	Produits services, domaines et ventes	1 569 501,94	526 937,00	-1 077 002,81	1 019 436
73	Impôts et taxes	40 055 989,04	75 980,48	0,00	40 131 970
74	Dotations et participations	11 621 204,46	88 405,00	-491 303,18	11 218 306
75	Autres produits de gestion courante	174 521,67	0,00	75 000,00	249 522
77	Produits exceptionnels	596 018,20	1 079 191,95	-6 871,03	1 668 339
R002	Résultat reporté ou anticipé	3 528 833,40	0,00	0,00	3 528 833
	Total	57 924 883,93	1 794 534,93	-1 500 177,02	58 219 242

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	446 504,44	0,00	0,00	446 504
204	Subventions d'équipement versées	8 914 897,48	93 250,00	-705 000,00	8 303 147
21	Immobilisations corporelles	1 345 805,46	0,00	-655 988,00	689 817
23	Immobilisations en cours	14 203,14	0,00	0,00	14 203
OP	Opérations d'équipement	17 590 268,47	0,00	-973 475,87	16 616 793
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	954 458,39	954 458
16	Emprunts et dettes assimilées	498 989,35	0,00	0,00	498 989
45.1	Opérations pour compte de tiers	1 521 365,62	0,00	0,00	1 521 366
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	30 332 033,96	93 250,00	-1 380 005,48	29 045 278
Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 269 005,38	259 044,95	846 038,15	12 374 088
10	Dotations fonds divers et réserves	3 484 009,75	-4 808,52	-210 000,00	3 269 201
024	Produit des cessions	15 998,00	407 813,13	0,00	15 998
45.2	Opérations pour compte de tiers	1 303 297,25	0,00	-1 099 198,43	611 912
021	Virement de la section de fonctionnement	2 698 632,19	0,00	-1 557 257,76	1 141 374
040	Opér.ordre de transferts entre sections	2 482 000,00	0,00	71 613,00	2 553 613
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	9 079 091,39	0,00	0,00	9 079 091
	Total	30 332 033,96	662 049,56	-1 948 805,04	29 045 278

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	57 924 883,93	393 766,85	-380 920,86	57 334 931
Recettes	57 924 883,93	1 794 534,93	-1 500 177,02	58 219 242
Résultat	0,00	1 400 768,08	-1 119 256,16	884 311
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	30 332 033,96	93 250,00	-1 380 005,48	29 045 278
Recettes	30 332 033,96	662 049,56	-1 948 805,04	29 045 278
Résultat	0,00	568 799,56	-568 799,56	0
Résultat global prévisionnel	0,00	1 969 567,64	-1 688 055,72	884 311

Tableau n°7 : Budget annexe « Assainissement » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	3 161 594,18	-138 750,00	290 000,00	3 312 844
012	Charges de personnel	580 977,23	10 445,00	7 547,79	588 970
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	1 000,00	0,00	176 861,37	177 861
66	Charges financières	122 894,54	0,00	0,00	122 895
67	Charges exceptionnelles	311 692,50	138 750,00	0,00	450 443
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	29 853,00	29 853
023	Virement à la section de fonctionnement	405 087,63	0,00	-153 278,00	251 810
042	Opér.ordre de transferts entre sections	375 597,61			375 598
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	849 397,10	0,00	0,00	849 397
	Total	5 808 240,79	10 445,00	350 984,16	6 169 670
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	15 360,00	1 991,50	0,00	17 352
70	Produits services, domaines et ventes	4 970 434,32	378 435,16	-77 370,00	5 271 499
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	44 379,48	58 372,50	0,00	102 752
75	Autres produits de gestion courante	691 507,98	0,00	0,00	691 508
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	86 559,01	0,00	0,00	86 559
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	5 808 240,79	438 799,16	-77 370,00	6 169 670

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 600,00	0,00	0,00	26 600
21	Immobilisations corporelles	40 740,50	0,00	0,00	40 741
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	10 882 536,88	0,00	-498 000	10 384 537
13	Subventions d'investissement	280 000,00	13 500,00	0,00	293 500
16	Emprunts et dettes assimilées	569 463,87	35 688,81	-32 522,11	572 631
040	Opér.ordre de transferts entre sections	86 559,01	0,00	0,00	86 559
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	3 787 059,64	0,00	0,00	3 787 060
	Total	15 672 959,90	49 188,81	-530 522,11	15 191 627
Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 739 418,17	606 102,15	-2 045 863,20	13 299 657
23	Immobilisations en cours	152 856,49	0,00	0,00	152 856
021	Virement à la section de fonctionnement	405 087,63	0,00	-153 278,00	251 810
040	Opér.ordre de transferts entre sections	375 597,61	0,00	0,00	375 598
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	15 672 959,90	606 102,15	-2 199 141,20	14 079 921

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	5 808 240,79	10 445,00	350 984,16	6 169 670
Recettes	5 808 240,79	438 799,16	-77 370,00	6 169 670
Résultat	0,00	428 354,16	-428 354,16	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	15 672 959,90	49 188,81	-530 522,11	15 191 627
Recettes	15 672 959,90	606 102,15	-2 199 141,20	14 079 921
Résultat	0,00	556 913,34	-1 668 619,09	-1 111 706
Résultat global prévisionnel	0,00	985 267,50	-2 096 973,25	-1 111 706

Tableau n°8 : Budget annexe « Eau » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	425 997,17	0,00	-112 152,46	313 845
012	Charges de personnel	1 249 220,58	9 165,00	0,00	1 258 386
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	3 923,00	0,00	3 292,91	7 216
66	Charges financières	66 007,93	0,00	-15 944,03	50 064
67	Charges exceptionnelles	100 545,31	0,00	265 000	365 545
68	Dotations aux amortissements	338 000,00	0,00	-183 816,00	154 184
023	Virement à la section d'investissement	12 882 819,11	0,00		12 882 819
042	Opér..ordre de transferts entre sections	970 000,00	0,00	0,00	970 000
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	16 036 513,10	9 165,00	-43 619,58	16 002 059
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	22 206,50	2 254,00	0,00	24 461
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	4 620 241,14	221 124,52	0,00	4 841 366
77	Produits exceptionnels	162 159,60	161 360,00	-162 159,60	161 360
042	Opér ordre de transfert entre sections	226 000,00	0,00	0,00	226 000
R002	Résultat reporté ou anticipé	11 055 905,86	0,00	0,00	11 055 906
	Total	16 036 513,10	384 738,52	-162 159,60	16 259 092

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	13 000,00	13 000
21	Immobilisations corporelles	222 875,62	0,00	-13 000,00	209 876
OP	Opérations d'équipement	25 401 551,58	35 202,80	-97 842,80	25 338 912
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	14 401 ,84	0,00	14 402
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	29 096,08	29 096
16	Emprunts et dettes assimilées	320 118,03	0,00	-87 952,40	232 166
040	Opér ordre de transfert entre sections	226 000,00	0,00	0,00	226 000
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	992 372,77	0,00	0,00	992 373
	Total	27 162 918,00	49 604,64	-156 699 ,12	27 055 824
Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 310 098,89	-105 209,72	0,00	13 204 889
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	14 401,84	0,00	14 402
021	Virement de la section de fonctionnement	12 882819,11	0,00	0,00	12 882 819
040	Opér.ordre de transferts entre sections	970 000,00	0,00	0,00	970 000
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	27 162 918,00	-90 807,88	0,00	27 072 110

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	16 036 513,10	9 165,00	-43 619,58	16 002 059
Recettes	16 036 513,10	384 738,52	-162 159,60	16 259 092
Résultat	0,00	375 573,52	-118 540,02	257 034
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	27 162 918,00	49 604,64	-156 699,12	27 055 824
Recettes	27 162 918,00	-90 807,88	0,00	27 072 110
Résultat	0,00	-140 412,52	156 699,12	16 287
Résultat global prévisionnel	0,00	235 161,00	38 159,10	273 320

Tableau n°9 : Budget annexe « Pépinière d'entreprises » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	195 332,49	23 625,64	113 881,44	332 840
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	16 967,51	0,00	64 506,00	81 474
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	13 000,00	13 000
042	Opér..ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	63 008,79	0,00	0,00	63 009
	Total	275 308,79	23 625,64	191 387,44	490 322
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	21 782,75	0,00	0,00	21 783
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	147 556,25	0,00	0,00	147 556
75	Autres produits de gestion courante	63 008,79	0,00	213 902,57	276 911
77	Produits exceptionnels	42 961,00	1 110,51	0,00	44 072
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	275 308,79	1 110,51	213 902,57	490 322

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	0,00	0,00	0,00	0
Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	0,00	0,00	0,00	0

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	275 308,79	23 625,64	191 387,44	490 322
Recettes	275 308,79	1 110,51	213 902,57	490 322
Résultat	0,00	-22 515,13	22 515,13	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0
Recettes	0,00	0,00	0,00	0
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	-22 515,13	22 515,13	0

Tableau n°10 : Budget annexe « PLIE » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	4 004 226,16	0,00	-6 173,00	3 998 053
012	Charges de personnel	1 347 002,81	526 937,00	-1 077 002,81	796 937
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér..ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	683 078,97	0,00	0,00	683 079
	Total	6 034 307,94	526 937,00	-1 083 175,81	5 478 069
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	5 351 228,97	526 937,00	-1 077 002,81	4 801 163
75	Autres produits de gestion courante	683078,97	0,00	-6 173,00	676 906
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	6 034 307,94	526 937,00	-1 083 175,81	5 478 069
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	0,00	0,00	0,00	0

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	0,00	0,00	0,00	0

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	6 034 307,94	526 937,00	-1 083 175,81	5 478 069
Recettes	6 034 307,94	526 937,00	-1 083 175,81	5 478 069
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0
Recettes	0,00	0,00	0,00	0
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0

Tableau n°11 : Budget annexe « DOME » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	125 387,00	0,00	0,00	125 387
012	Charges de personnel	97 500,00	0,00	0,00	97 500
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér..ordre de transferts entre sections	27 573,00	0,00	0,00	27 573
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	250 460,00	0,00	0,00	250 460
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	77 515,67	0,00	0,00	77 516
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	172 944,33	0,00	0,00	172 944
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	250 460,00	0,00	0,00	250 460
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	35 000,00	0,00	0,00	35 000
21	Immobilisations corporelles	71 540,00	0,00	0,00	71 540
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	106 540,00	0,00	0,00	106 540

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	78 967,00	0,00	0,00	78 967
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	27 573,00	0,00	0,00	27 573
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
Total		106 540,00	0,00	0,00	106 540

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	250 460,00	0,00	0,00	250 460
Recettes	250 460,00	0,00	0,00	250 460
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	106 540,00	0,00	0,00	106 540
Recettes	106 540,00	0,00	0,00	106 540
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Résultat global prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0